



SACHET REPAS POUR LES EXTRACTIONS,

GARE À L'INDIGESTION !



**VOUS EN AVEZ MARRE DE VOTRE PAUVRE
PETIT PAQUET DE CHIPS ET DE VOTRE
SALADE « SAUPIQUET » EN GUISE DE
REPAS, NOUS AUSSI !**

Les panier repas remis aux personnels lors des extractions doivent au minimum contenir 4 aliments ainsi qu'une bouteille d'eau d'un litre et demi.

Il est nécessaire de conserver la structure d'un repas (entrée, plat et dessert). L'apport énergétique doit être de 1000 Kcal minimum et ils doivent respecter l'équilibre nutritionnel.



L'UISP FO Justice constate que ce minimum n'est malheureusement pas respecté partout.

Nous invitons les collègues qui constateront ces manquements à solliciter les 17€50 d'indemnités repas réglementaires. Une collation n'est pas un vrai repas.

L'UISP FO Justice invite les établissements à réfléchir à l'amélioration de cette prestation, notamment pour établir des conventions avec des prestataires comme des boulangeries ou des pizzerias quand cela s'avère possible.

LA CONSIDÉRATION DES PERSONNELS PASSE AUSSI PAR LÀ !

